



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc)
JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 5 juin 2023

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 juin 2023 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Est absent : **M. Yvon Therrien, conseiller district 5**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 5 JUIN 2023

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2023
- 4- Période des questions
- 5- Incendie
 - a) Nouveaux pompiers
 - b) Formation pompier 1
 - c) Entente intermunicipale incendie et autres avec la Ville de Val-des-Sources
 - d) Entente intermunicipale incendie et autres avec la municipalité de Wotton
- 6- Voirie
 - a) Soutien en RH Hélène Chrétien (outils, aide, rencontre ou autres au besoin)
 - b) Démission et engagement d'un chef d'équipe aux travaux publics
 - c) Engagement étudiant journalier pelouse ou autres travaux
 - d) Réserve d'abrasif
 - e) Garantie prolongée niveleuse
- 7- Loisirs
 - a) Camp de jour -nomination apprenti-stage SAE

- 8- Dépôt de la reddition de compte, subvention PRABAM
- 9- Assurance des OSBL ; Groupe Entraide
- 10- Dépôt rapport des faits saillants 2022
- 11- Dépôt de la situation financière, état comparatif
- 12- Période de questions
- 13- Comptes
- 14- Correspondance
- 15- Varia

2023-06-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2023-06-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie et déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 1er mai 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INCENDIE :

2023-06-03 NOUVELLES CANDIDATURES- POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le département incendie a reçu les candidatures de Jay Pellerin et Étienne St-Onge pour le poste de pompier volontaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que ces nouvelles personnes soient acceptées comme pompier volontaire pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions énumérées ;

QUE le poste de pompier volontaire est assujéti aux conditions suivantes ;

- avoir au moins 18 ans ;
- être jugé physiquement apte à devenir membre du service de sécurité incendie, en fournissant une évaluation médicale signée par un médecin ;
- remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du Code municipal du Québec ;
- résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Claude ou à proximité ;
- détenir et maintenir valide un permis de conduire permettant la conduite des véhicules d'intervention du service (classe 4A).

QUE le candidat soit assermenté par la directrice générale pour entrer en fonction.

QUE l'entente de travail 2019-2023 est en vigueur pour les conditions de travail.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2023-06-04 FORMATION POMPIERS 1

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers sont disposés à suivre une formation en sécurité incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service (pompier 1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'offrir ces formations aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères de l'école Nationale de pompiers.

DE défrayer la totalité des couts reliés aux formations.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2023-06-05 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que l'entraide automatique est nécessaire afin de répondre aux exigences des orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Saint-Claude peut se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivantes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) ainsi que de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre s-3,4) pour conclure une entente relative à la fourniture de service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, greffière-trésorière, France Lavertu à signer une entente relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies et de sauvetage pour le service incendie de Saint-Claude avec les Services de sécurité incendie de Val-des-Sources et de la municipalité de Wotton.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

VOIRIE :

2023-06-06 ENGAGEMENT HÉLÈNE CHRÉTIEN. RESSOURCE EXTERNE, SOUTIEN EN RH HÉLÈNE CHRÉTIEN (OUTILS, AIDE, RENCONTRE OU AUTRES AU BESOIN)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyée par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager madame Hélène Chrétien, personne - ressource en ressource humaine, au besoin pour un soutien et une assistance en relation humaine pour l'équipe municipale.

Que les honoraires professionnels soient calculés au taux horaire de 140\$.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

FIN D'EMPLOI - DÉMISSION – POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le maire informe l'assistance que Monsieur Michael Caron a démissionné du poste de chef d'équipe et d'employé de voirie.

Le tout a été signifié dans une correspondance en date du 9 mai dernier.

2023-06-07 POSTE D'OUVRIER - CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michael Caron a quitté ses fonctions depuis le 19 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel de candidatures et l'ouverture du poste ont été faits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu :

D'autoriser le maire Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon à négocier et à signer un contrat de travail avec la personne qui occupera le poste d'ouvrier - chef d'équipe des travaux publics.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-06-08 ENTÉRINER L'ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER PELOUSE ET AVIS DE CESSATION D'EMPLOI /AGE

CONSIDÉRANT QUE Maxime Venne a signifié son intérêt pour un emploi relié à la tonte de pelouse au début du mois de mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a commencé l'emploi depuis le 15 mai dernier avec un consentement parental pour enfant de 14 ans et moins ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 19 limitant le travail des enfants, jeudi le 1^{er} juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'engager Maxime Venne comme journalier (entretien des pelouses et des parcs) au salaire horaire de 15,25\$ jusqu'au 30 juin 2023 vu la loi 19 qui a été adoptée (avis de cessation d'emploi vu l'âge de ce dernier).

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2022-06-09 RÉSERVE D'ABRASIFS ET DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de bris majeurs ou des réparations printanières, faire des provisions de gravier durant la période de fermeture des bancs de gravier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu

De faire la réserve d'abrasifs pour la saison hivernale 2023-2024.

De faire une réserve de gravier pour +/- 50 voyages de 10 roues.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

GARANTIE PROLONGÉE NIVELEUSE

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR

60 inscriptions actuellement au camp de jour.

2023-06-10 NOMINATION APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

La municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et elle profite du programme apprenti-stage offert par le Carrefour Jeunesse Emploi de Richmond.

Le Carrefour Jeunesse Emploi subventionne des candidatures pour le poste d'apprenti-stage pour le SAE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'engager les animatrices-apprenties selon la subvention obtenue soit ; Éryka Bibeau et Emma Pearson.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-06-11 DEPOT DE LA REDDITION DE COMPTE FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du guide relatif détaillant les règles et normes du PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ciblés par ce programme sont une annexe au centre communautaire pour le communautaire et les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lettre en date du 21 juin 2021 pour une subvention de 100 170\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale, amendée s'il y a lieu; et valider dans le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

La municipalité a pris connaissance du guide du PRABAM et elle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PRABAM;

QUE madame France Lavertu, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents requis pour cette demande d'aide PRABAM et pour tous les suivis de l'avancement des dépenses et tous autres documents requis.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-06-12 FQM MMQ PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL; GROUPE ENTRAIDE ST-CLAUDE

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM MMQ, en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Entraide St-Claude travaille en étroite collaboration avec la municipalité pour l'organisation d'activités et est mandaté pour la gestion du centre aux quatre vents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

Que le Conseil accepte la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le conseil reconnaisse l'OBNL suivant :
Groupe entraide FADOQ de Saint-Claude
563, rang 7
Saint-Claude, Qc
JOB 2N0

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2022

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

FAITS SAILLANTS 2022 INVESTISSEMENTS

Projets	Montants
Annexe aux bâtiments - pétanque + abri patinoire	106 283 \$
Enseignes bâtiments & accueil	18 495 \$
Rechargement concassé - Rang 5	10 602 \$
Réfection des chemins - Rang 6 + Route de l'Église	67 535 \$
Réfection du pont - Route de l'Église	10 558 \$
Réfection Rang 9 & chemin Grande-Ligne	10 839 \$
Travaux TECQ 19-23 (pavage rues Lacasse, Roy, Lussier)	172 568 \$
Moins de 10 000\$	
2 habits pompiers	5 912 \$
3 alarmes incendie	1 989 \$
Contribution projet disc golf	5 196 \$
Génératrice bureau municipal	1 558 \$
Laveuse à pression	1 521 \$
Total des acquisitions d'immobilisations	413 056 \$

Subventions gouvernementales reçues	285 247 \$
--	-------------------

La diffusion sur le territoire auprès des citoyens sera réalisée par l'info municipal de juin 2023.

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2023 AU 31-05-2023]

La directrice générale dépose un rapport budgétaire état comparatif et activités de fonctionnement [01-01-23 au 31-05-23] à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ou commentaires concernant les dépenses pour les états financiers, les interdictions de feux et le zonage.

2023-06-13 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202300380 à 202300492 pour un montant total de 226 299,68\$.

Les paies du mois de mai 2023 pour un total 31 750,80\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2023.

VARIA

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 26 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu,
Directrice générale et greffière-trésorière